

Annales

de l'examen de substitution (cause covid)

de février 2022

L1	UE1 Histoire moderne	p. 2
	UE2 histoire contemporaine	p. 4
	UE3 transdisciplinaire objet, méthodes, regards	p. 5
	UE5 Croyances, culture, société	p. 6
L2	UE1 histoire ancienne	p. 8
	UE2 histoire médiévale	p. 10
	UE3 historiographie	p. 11
	UE3 méthodo science sociale	p. 12
	UE5 Ouverture : découverte de l'histoire	p. 13
L3 classique		
	UE1 grecque	p. 14
	UE1 romaine	p. 15
	UE2 moderne 1	p. 16
	UE2 moderne 2	p. 17
	UE2 contemporaine	p. 18
	UE3 épigraphie ancienne	p. 19
	UE3 épigraphie moderne	p. 20
	UE3 épistémologie	p. 24
	UE5 Croyance, culture, société	p. 25
L3 AMC		
	UE1 Histoire de l'Europe contemporaine	p. 26
	UE1 L'Europe : dynamisme, construction, institutions	p. 28
	UE3 philosophie politique	p. 30

Responsables de l'épreuve :
Laurent-Henri Vignaud

A) QUESTIONS DE COURS (5 POINTS)

1. Quelle guerre qui se déroula de 1701 à 1713 fut très coûteuse pour la monarchie française ?
2. Quel est l'auteur de la célèbre formule *Sapere aude!* (*Ose penser !*) qui définit l'esprit des Lumières ?
3. Citez au moins 4 lieux typiques de la sociabilité des Lumières.
4. Comment appelle-t-on la doctrine religieuse et politique cherchant à promouvoir l'organisation de l'Église catholique de France de façon autonome par rapport au pape ?
5. Quel bâtiment de Versailles, construit en dernier, est le seul qui dépasse de la hauteur des toits ?

B) QUESTIONS SUR LE TEXTE : « LA PRÉSENTATION À LA COUR DU JEUNE CHATEAUBRIAND (1787) » (10 POINTS)

1. Que savez-vous de la journée du roi à Versailles ? Qu'est-il accordé aux jeunes gens « présentés » comme le jeune Chateaubriand (1768-1848) au cours de la journée royale ?
2. Comment Chateaubriand perçoit-il son rôle à la cour ? Quelles sont les possibilités offertes à un jeune noble comme lui ?
3. Comment le roi et la reine sont-ils perçus à l'époque ?
4. Que nous apprend l'anecdote sur la chasse concernant l'intérêt que les rois et les courtisans accordent à cette activité ?
5. En quoi le témoignage de Chateaubriand semble-t-il confirmer, presque cent ans plus tard, le propos du duc de Saint-Simon sur la vie de cour à Versailles comme « l'art de donner l'être à des riens » ?

C) RÉDIGEZ UNE INTRODUCTION, PLAN DÉTAILLÉ ET CONCLUSION DU COMMENTAIRE SUR LE TEXTE DE CHATEAUBRIAND (5 POINTS) (VOIR PAGE SUIVANTE)

LA PRÉSENTATION À LA COUR DU JEUNE CHATEAUBRIAND (1787)

François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, 1848, 1ère partie, livre 4.

« Le jour fatal arriva ; il fallut partir pour Versailles plus mort que vif. Mon frère m'y conduisit la veille de ma présentation et me mena chez le maréchal de Duras¹, galant homme dont l'esprit était si commun qu'il réfléchissait quelque chose de bourgeois sur ses belles manières : ce bon maréchal me fit pourtant une peur horrible.

Le lendemain matin, je me rendis seul au château. On n'a rien vu quand on n'a pas vu la pompe de Versailles, même après le licenciement de l'ancienne maison du roi : Louis XIV était toujours là. La chose alla bien tant que je n'eus qu'à traverser les salles des gardes : l'appareil militaire m'a toujours plu et ne m'a jamais imposé. Mais quand j'entrai dans l'Œil-de-bœuf² et que je me trouvai au milieu des courtisans, alors commença ma détresse. On me regardait ; j'entendais demander qui j'étais. Il se faut souvenir de l'ancien prestige de la royauté, pour se pénétrer de l'importance dont était alors une présentation. Une destinée mystérieuse s'attachait au débutant ; on lui épargnait l'air protecteur méprisant qui composait, avec l'extrême politesse, les manières inimitables du grand seigneur. Qui sait si ce débutant ne deviendra pas le favori du maître ? On respectait en lui la domesticité future dont il pouvait être honoré. Aujourd'hui, nous nous précipitons dans le palais avec encore plus d'empressement qu'autrefois et, ce qu'il y a d'étrange, sans illusion : un courtisan réduit à se nourrir de vérités est bien près de mourir de faim.

Lorsqu'on annonça le Lever du roi, les personnes non présentées se retirèrent ; je sentis un mouvement de vanité : je n'étais pas fier de rester, j'aurais été humilié de sortir. La chambre à coucher du roi s'ouvrit : je vis le roi, selon l'usage, achever sa toilette, c'est-à-dire prendre son chapeau de la main du premier gentilhomme de service. Le roi s'avança allant à la messe ; je m'inclinai ; le maréchal de Duras me nomma : « Sire, le chevalier de Chateaubriand. » Le roi me regarda, me rendit mon salut, hésita, eut l'air de vouloir s'arrêter pour m'adresser la parole. J'aurais répondu d'une contenance assurée : ma timidité s'était évanouie. Parler au général de l'armée, au chef de l'État, me paraissait tout simple, sans que je me rendisse compte de ce que j'éprouvais. Le roi plus embarrassé que moi, ne trouvant rien à me dire, passa outre. Vanité des destinées humaines ce souverain que je voyais pour la première fois, ce monarque si puissant était Louis XVI à six ans de son échafaud ! (...)

Le duc de Coigny me fit prévenir que je chasserais avec le Roi dans la forêt de Saint-Germain. Je m'acheminai de grand matin vers mon supplice, en uniforme de débutant, habit gris, veste et culottes rouges, manchettes de bottes, bottes à l'écuyère, couteau de chasse au côté, petit chapeau français à galon d'or. Nous nous trouvâmes quatre débutants au château de Versailles, moi, les deux messieurs de Saint-Marsault et le comte d'Hautefeuille. Le duc de Coigny nous donna nos instructions : il nous avisa de ne pas couper la chasse, le Roi s'emportant lorsqu'on passait entre lui et la bête. Le duc de Coigny portait un nom fatal à la Reine³. Le rendez-vous était au Val, dans la forêt de Saint-Germain, domaine engagé par la couronne au maréchal de Beauvau. L'usage voulait que les chevaux de la première chasse à laquelle assistaient les hommes présentés fussent fournis des écuries du Roi. »

¹ Emmanuel-Félicité de Durfort (1715-1789), duc de Duras, maréchal de France, premier gentilhomme de la chambre du roi. C'est lui qui vendit en 1771 le comté de Combourg et son château au père de Chateaubriand.

² Salon de l'Œil-de-Bœuf qui sert d'antichambre à la chambre du roi depuis 1701.

³ François-Henri de Coigny était réputé avoir été amant de Marie-Antoinette.

Partiel L1 S1 Histoire contemporaine

Responsable : Odile Roynette

Durée : 4 heures (1h 20 supplémentaire pour les étudiants en 1/3 temps)

Vous traiterez **au choix** l'un des deux sujets suivants :

Dissertation : Les classes populaires en France au XIX^e siècle.

OU

Commentaire de texte :

Extrait du discours de Pierre Waldeck-Rousseau¹ le 7 septembre 1883 au Puy-en-Velay lors de l'inauguration d'une statue de La Fayette :

« Quand on demande, dis-je, à ces républicains, [...] comme La Fayette [...] ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont produit, ils peuvent répondre qu'ils ont par une propagande que rien n'a découragée, par une éducation rationnelle et progressive, constitué enfin un pays républicain, non plus par sentiment, mais par raison, non plus par instinct mais par logique ; ils peuvent répondre qu'ils ont conduit la révolution, d'étape en étape, jusqu'à ce point décisif : la consécration des institutions républicaines par l'adhésion du pays tout entier (*Assentiment unanime et applaudissements prolongés*) [...]

Dans ce pays, la République a désormais jeté des racines si profondes qu'on ne pourrait plus l'ébranler sans l'atteindre pour ainsi dire jusqu'à son sous-sol, comme on n'arrache pas un arbre qui a grandi sans détruire en même temps tout ce qui croissait, tout ce qui florissait et tout ce qui murissait à son abri. (*Vive approbation.*)

Eh bien! notre œuvre, pour ne point apparaître avec le caractère grandiose de la première Révolution, aura, j'en ai la conviction, le mérite d'être une œuvre durable, et, si les hommes qui ont attaché leur nom à cette genèse de dix années ont le droit de ressentir quelque orgueil, c'est pour avoir eu, dès l'origine, un objectif précis, envisagé non comme possible ou même comme meilleur, mais comme nécessaire; — c'est pour avoir compris que rien ne serait fait dans ce pays, où tant de régimes divers ont laissé de si nombreux germes d'opposition, aussi longtemps qu'on n'aurait pas assuré à la République le contingent décisif et chaque jour plus nombreux des générations qui allaient naître à la vie politique. (*Applaudissements unanimes.*)

C'est aussi, plus encore peut-être, pour avoir dit et proclamé qu'il ne servirait de rien d'avoir renversé l'Empire, de mettre en échec toutes les réactions, qu'il ne suffisait pas que la République fût la négation d'une tyrannie et qu'il fallait encore qu'elle fût l'affirmation d'un Gouvernement. Oui, d'un Gouvernement plus durable, d'un Gouvernement présentant plus de garanties d'ordre et de stabilité, puisant dans ses origines plus de force qu'aucun autre Gouvernement. (*Très bien ! très bien !., — Applaudissements prolongés.*) ».

¹ Pierre Waldeck-Rousseau est un homme politique, républicain modéré. Il est ministre de l'Intérieur au moment où il prononce ce discours.

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
L1 S1 UE3 transdisciplinaire – Objets, méthodes, regards. Histoire médiévale
18 février 2022, 10h - 12h

Responsables de l'épreuve :
Arnaud Fossier
Martine Clouzot

1 seul sujet commun noté sur 20 :

La féodalité.

Vous traiterez le sujet avec *un propos cohérent et articulé, sans faute d'orthographe*, en rédigeant 1 page maximum, résumant et ordonnant vos connaissances.

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UE5 Ouverture L1 S1 Croyance, culture, société
16 février 2022, 8h - 10h

Responsables de l'épreuve :
David El Kenz
François Jarrige

Histoire moderne (M. El Kenz)

Répondez aux cinq questions suivantes en vous appuyant explicitement sur le fascicule de documents donné au début du semestre.

L'évaluation tiendra compte des références précises aux documents du fascicule.

1. Expliquez la parabole du Mardi-Gras que Martin Luther utilise pour démontrer la justification par la foi à ses étudiants dans l'extrait (lignes 25-43) des *Propos de table*..., p. 1 du fascicule.
2. Pourquoi la critique protestante de la transsubstantiation est-elle insupportable aux yeux de la hiérarchie catholique ?
3. Pourquoi les violences iconoclastes donnent-elle une image négative des protestants dans l'Europe du XVI^e siècle ?
4. Expliquez les points communs et différents de la coexistence religieuse dans le saint Empire Romain germanique et en France aux XVI^e et XVII^e siècles.
5. Pourquoi observe-t-on une sous-représentation des hommes dans les poursuites contre la sorcellerie dans l'Europe d'Ancien Régime ?

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UE5 Ouverture L1 S1 Croyance, culture, société
16 février 2022, 8h - 10h

Responsables de l'épreuve :
David El Kenz
François Jarrige

Histoire contemporaine (M. Jarrige)

Vous répondrez aux trois questions suivantes au moyen de connaissances précises et argumentées :

- 1) Quelles sont les principales mesures de déchristianisation de la Révolution française ?
- 2) Comment expliquer le succès du pèlerinage à Lourdes après 1858 ?
- 3) Quelles sont les principales caractéristiques de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 ?

Responsables de l'épreuve :
Christian Stein

UN SUJET AU CHOIX

1) Dissertation : « Être consul à Rome dans les derniers siècles de la République Romaine. »

OU

2) Commentaire : *Inscriptions de Stratonicee de Carie, gravées sur le mur du temple d'Hécate à Lagina (sur le territoire de Stratonicee).*

Lucius Cornelius Sylla fils de Lucius, aimé d'Aphrodite, dictateur, aux magistrats, au conseil et au peuple de Stratonicee, salut ! Nous n'ignorons pas que déjà vos ancêtres ont fait tout ce qu'il était juste de faire pour notre pouvoir, qu'en toutes occasions vous avez parfaitement conservé votre fidélité envers nous, que, dans la guerre contre Mithridate, vous avez été les premiers en Asie à vous dresser contre lui et pour cela avait accepté avec cœur de courir de nombreux dangers de toute nature pour la défense de notre République au gré de votre bonne volonté, dans le temps de la guerre, vous avez envoyé de nombreuses ambassades aux autres cités d'Asie et de l'Hellade.

Lucius Cornelius Sylla fils de Lucius, aimé d'Aphrodite, dictateur, aux magistrats, au conseil et au peuple de Stratonicee, salut ! J'ai donné à vos ambassadeurs le sénatus-consulte suivant.

Lucius Cornelius Sylla fils de Lucius, aimé d'Aphrodite, a consulté le Sénat le 6 des calendes d'avril, dans le Comitium, assistèrent à la rédaction, Gaius Fannius fils de Gaius [---] Gaius Fondanius fils de Gaius ; considérant ce que les envoyés de Stratonicee des Chrysaoréens, Paionios fils de Hiéroclès, et Hécataios fils de [---], Dionysos fils de [---], ont dit [---] demandant à se réjouir de ce que la République du peuple Romain aille parfaitement bien, qu'il leur soit permis de consacrer au Sénat de la part de la cité une couronne de deux cents talents et de faire un sacrifice pour la victoire et le pouvoir du Peuple romain et que, pour le reste, il semble bon à Lucius Cornelius Sylla fils de Lucius, aimé d'Aphrodite, dictateur, de traiter le peuple avec bienveillance, puisque le peuple durant la paix a conservé sa bonne volonté, sa foi et son amitié au Peuple romain, puisque, le premier en Asie, lorsque Mithridate y a [---], il a choisi de s'opposer à lui, puisque le roi [---] se rendit par la force maître de la ville [Lucius Cornelius Sylla fils de Lucius] dictateur ayant ordonné [---] et puisque le peuple a conservé toujours sa bonne volonté, sa foi, son alliance au peuple Romain, administrant ses affaires en fonction de cette politique, et a fait la guerre à Mithridate, montrant son courage, luttant avec ardeur contre les troupes royales [---] que [les gens de Stratonicee] continuent de se servir des règles de droit, lois et coutumes dont ils se servaient dans le passé, que [les décrets qu'ils ont pris], à cause de la guerre qu'ils ont faite au roi Mithridate, soient tous valides ; que Pédasos, Thémessos, Céramos, les territoires, villages, octroi et revenus des villes que Lucius Cornelius Sylla, *imperator*, pour leur valeur et le respect qu'ils ont manifesté, a attribués et concédés, qu'il leur soit permis de les posséder ; que le sanctuaire d'Hécate, la plus manifeste et la plus grandes des déesses, honoré depuis longtemps [---]

soit inviolable ; pour ce qu'ils ont perdu durant la guerre, que le Sénat donne au magistrat partant pour l'Asie des instructions pour qu'il veille et s'applique à ce que ce qui leur appartient leur soit rendu, que les prisonniers aussi soient ramenés et que soient satisfaits aussi leurs autres droits ; que les ambassadeurs venus de Stratonicee à Rome reçoivent des magistrats un accès prioritaire au Sénat.

Sur cette affaire a été décidé ce qui suit : on répondra, en leur présence, devant le Sénat, aimablement, aux ambassadeurs de Stratonicee, on renouvellera la grâce, l'amitié, l'alliance ; il a été décidé de proclamer que les ambassadeurs sont des hommes de valeur, nos amis et nos alliés, et sont envoyés par un peuple ami et allié ; au sujet de ce dont ont parlé les ambassadeurs et ce dont Lucius Cornelius Sylla, aimé d'Aphrodite, dictateur, a parlé, il est connu des Romains par les lettres envoyées par ceux qui régissent l'Asie et l'Hellade, et les légats qui se sont trouvés dans ces provinces, que les gens de Stratonicee ont toujours conservé leur amitié, leur confiance, leur bonne volonté à l'égard du Peuple romain en temps de paix ou de guerre, et ont défendu avec des soldats, [des fournitures de blé et de grandes dépenses] la République du Peuple romain, et ont combattu avec grande ardeur les généraux de Mithridate et ses armées, se sont opposés à lui avec le courage le plus remarquable pour la défense des villes d'Asie et de l'Hellade.

Sur ces affaires, il a plu au Sénat de se souvenir des hommes de valeur et de penser que Lucius Cornelius Sylla, aimé d'Aphrodite, dictateur, a ordonné au proquesteur de leur donner des cadeaux d'hospitalité selon l'ordonnance ; qu'ils se servent des lois et coutumes dont ils se servaient auparavant, et que les lois et décrets qu'ils ont pris à l'occasion de la guerre contre Mithridate soient valides ; les entités politiques, revenus, territoires, octrois que Lucius Cornelius Sylla, *imperator*, leur a attribués et concédés, qu'il leur soit permis de les posséder ; que le Peuple romain [---] convenablement et dignement [---] il faut que [---] acceptables [---] que Lucius Cornelius Sylla, aimé d'Aphrodite, dictateur, s'il lui semble bon, veille à fixer ce que les entités politiques, villages, territoires, octrois, que lui-même, alors qu'il était général, a attribués à Stratonicee, devront chacun payer à Stratonicee pour ses revenus ; s'il le fixe, qu'il envoie aux entités politiques qu'il a attribuées à Stratonicee, des lettres pour qu'elles effectuent un tel versement, que ceux qui recevront l'Asie et l'Hellade comme provinces, veillent et fassent en sorte que cela se fasse ; que le sanctuaire d'Hécate soit inviolable, que les proconsuls, qui auront l'Asie comme province enquêtent pour savoir ce qui a disparu et que certains ont enlevé, et veillent à ce que cela leur soit rendu et retourné ; qu'ils fassent ce qui leur paraîtra bon d'après les lois de la République et leur propre foi pour ramener les prisonniers et que soient satisfaits les autres droits.

La couronne envoyée au Sénat, qu'il leur soit permis de la consacrer là où Lucius Cornelius Sylla, aimé d'Aphrodite, dictateur, pensera qu'il est bon de le faire [---] ayant inscrit la liste des [---], dynastes et des peuples, voici les cités, les rois, les dynastes qui ont accepté l'inviolabilité du sanctuaire, et les concours à périodicité quadriennale pour Hécate salvatrice qui se manifeste et Rome déesse bienfaitrice, de même que soient inscrits le nom des peuples qui les auront acceptés ; que la dépense faite pour la gravure soit payée par les trésoriers sur les biens de la déesse ; que semblablement les prytanes en fonction pensent à faire inscrire le nom de ceux qui les accepteront par la suite. A été élu Hérode fils d'Hippias de Coriée...

(suivent les noms de plus de soixante cités d'Asie mineure ou de Grèce propre)

W. DITTENBERGER, *Orientalis Graeci Inscriptiones selectae*, Leipzig, 1903-1905, n°441
(trad. J.-M. Bertrand légèrement modifiée).

Vous traiterez au choix l'un des deux sujets suivant :

Sujet n° 1 : Dissertation
Riches et pauvres au Moyen Âge

Sujet n° 2 : Commentaire de document.

Baudouin V, comte de Hainaut, vu par son chapelain.

Il ne faut pas taire ses importantes dépenses aussi bien lors des grandes assemblées que pour les guerres, les tournois et la distribution de fiefs aux bons chevaliers, ni le fait qu'il parlait toujours à ses chevaliers en termes agréables et corrects et que, quel que soit le motif de sa colère, il ne leur lançait pas de mots grossiers ou inconvenants. De plus, bien qu'il fût adonné aux délices du siècle, il était cependant soucieux d'entendre les offices divins, c'est-à-dire les messes et les heures des clercs ; compatissant au dénuement des pauvres, il leur distribuait très largement en aumône les mets de sa table.

En premier lieu, le nouveau comte célébra dans la joie la fête de Noël à Valenciennes avec son épouse Marguerite⁴ ; cinq cents chevaliers se trouvèrent à cette cour, où Gilles de Saint-Obert, homme d'une grande valeur et d'une grande réputation en tout lieu, organisa les festins en tant que grand sénéchal de Hainaut, assisté par les chevaliers et les serviteurs qui avaient un droit héréditaire dans cet office. Le noble Arnoud de Landast, qui, à la mort de Gilles d'Aunoit, grand échanson de Hainaut, avait épousé sa femme, présenta le vin en tant que grand échanson, assisté des chevaliers et des serviteurs qui avaient un droit héréditaire dans cet office.

Après la fête de Noël, le comte Baudouin, avec quatre-vingts chevaliers, fit un tournoi entre le château de Bussy⁵ et la cité de Chalon, puis dans la terre de Brie, en un lieu appelé le gué de Lizy⁶ ; il passa un mois dans ces allées et venues avec le même nombre de chevaliers à ses dépens. Au Carême suivant, le comte se rendit à Liège et prêta l'hommage dû pour le Hainaut à son cousin le seigneur Raoul, évêque de Liège.

Après Pâques de l'an du Seigneur 1172, le même comte vint faire un tournoi en Bourgogne entre Montbard et Rougemont⁷ avec environ cent chevaliers à ses dépens. Le comte de Nevers⁸, qui avait le château de Rougemont dans son domaine, avait interdit de faire le tournoi à tous ceux qui viendraient et il refusait d'héberger le comte dans son château de Rougemont. Mais le comte de Hainaut, en dépit de cette interdiction, se fit héberger au château. Le lendemain, comme le comte de Hainaut était de son côté accompagné de cinq chevaliers de sa terre et que de l'autre côté vinrent avec le duc de Bourgogne beaucoup de chevaliers remplis d'orgueil, escortés de sergents à pied, le comte de Hainaut, plein de prudence et de courage, fit de ses écuyers et de ses valets des gens de pied, les arma comme il put et les prépara à se défendre contre un grand nombre ; il résista aux chevaliers adverses, nombreux et fortement organisés, et les repoussa. À son retour, il fit un tournoi à Rethel, passant ainsi cinq semaines en allées et venues, avec environ cent chevaliers à ses dépens.

À la Pentecôte de la même année, il se rendit auprès du seigneur Henri, roi des Anglais, qui était aussi duc des Normands et d'Aquitaine et comte d'Anjou, et lui fit hommage pour 100 marcs sterling de grand poids qu'il devait avoir chaque année ; ainsi son père⁹ avait reçu le même fief du même roi et de son oncle Henri, roi d'Angleterre.

GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hanoniense*, Hanovre, 1869, p. 101-102.

⁴ Sœur de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

⁵ Bussy-le-Château, Marne.

⁶ Lizy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne.

⁷ Côte-d'Or

⁸ Guy, comte de Nevers de 1168 à 1175.

⁹ Baudouin IV, comte de Hainaut de 1120 à 1171.

Responsables de l'épreuve :
Alain Rauwel

HISTORIOGRAPHIE

I. Questions

- 1) À quoi le mémorable ouvrage de Louis de Beaufort est-il consacré ?
- 2) Qui est l'auteur de *La Cité antique* ?
- 3) Quel historien de langue allemande a écrit au XIX^e siècle sur la Renaissance italienne ?
- 4) Citez deux oeuvres de Marc Bloch.
- 5) Quel est le médiéviste français qui a contribué à populariser la formule « anthropologie historique » ?
- 6) À quelle figure Maurice Agulhon a-t-il consacré ses recherches ?
- 7) Citez un représentant de la *microstoria*.
- 8) Michel de Certeau était-il seulement un historien ?

II. Rédaction

De 1830 à 1980, diriez-vous que l'historiographie française a été plutôt influenceuse ou influencée ?

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
L2 S3 UE3 Sciences sociales
16 février 2022, 14h - 16h

Responsable de l'épreuve : Benoît Caritey

Sciences sociales

Sujet :

- 1- On relève dans la littérature historique, anthropologique et sociologique, différentes façons de caractériser les sociétés humaines. Quels en sont les intérêts et les limites ? (10 points)
- 2- La régulation « par en bas » des comportements individuels. (5 points)
- 3- Le don dans les sociétés traditionnelles et dans les sociétés occidentales contemporaines. (5 points)

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UEO L1/L2, premier semestre, Découverte de l'histoire
16 février 2022, 8h - 10h

Responsables de l'épreuve :
Bassir Amiri
Hervé Mouillebouche

Vous traiterez chacune des questions sur une copie distincte.

1. Histoire ancienne

Rome et la conquête de la Méditerranée

2. Histoire médiévale

La Grande-Bretagne, de la conquête romaine à la conquête normande

Responsables de l'épreuve :
Perrine Kossmann

Vous traiterez, au choix, l'un des deux sujets suivants

SUJET 1 (commentaire de document)

Le peuple, qui est souverain dans la cité, qui peut faire ce que bon lui semble, a estimé que c'était une faveur si belle et si respectable d'être naturalisé athénien, qu'il a établi des lois auxquelles il est obligé de se conformer lui-même quand il veut faire un nouveau citoyen. [...] La lecture en sera pour vous édifiante ; et vous saurez comment ces gens-là¹⁰ ont avili les plus beaux et les plus nobles dons que vous puissiez accorder aux bienfaiteurs de la cité. Il y a d'abord une loi imposée au peuple : il lui est interdit de faire Athénien quiconque n'aura pas mérité, par d'éminents services envers le peuple des Athéniens, de devenir citoyen ; en outre, une fois que le peuple a consenti et octroyé ce privilège, il faut, pour que celui-ci ait force de loi, qu'il soit confirmé à l'assemblée suivante par six mille Athéniens au moins votant au scrutin secret. Les prytanes sont chargés de placer les urnes et de remettre les jetons de vote au fur et à mesure des entrées, avant que les étrangers ne pénètrent et que les barrières ne soient enlevées. Il faut que chacun juge en toute indépendance et dans son for intérieur si celui dont il s'apprête à faire un citoyen est digne de la faveur qu'il va recevoir. Ce n'est pas tout : une accusation d'illégalité (*graphè paranomôn*) est ouverte à celui des Athéniens qui le désire contre le nouveau citoyen : il est permis d'aller devant les juges pour faire la preuve qu'il ne mérite pas cette récompense et qu'il a été naturalisé en violation de la loi. De fait, alors que le peuple, trompé par les discours de ceux qui le sollicitaient, avait octroyé cette faveur, il est arrivé qu'une accusation d'illégalité se produisît et vînt devant le tribunal : on a vu démontrer que le bénéficiaire n'était pas digne de la récompense ; et le tribunal la lui a retirée. Il y a dans le passé de nombreux cas qu'il serait oiseux de rapporter ; mais il y en a un dont vous vous souvenez tous : Pitholas de Thessalie et Apollonidès d'Olynthe¹¹ ayant été faits citoyens par le peuple, le tribunal révoqua ce privilège ; le fait n'est pas tellement ancien que vous puissiez l'ignorer. Vous voyez à quelles règles excellentes et rigoureuses est subordonné l'octroi du droit de cité ; mais il y a encore une loi qui s'ajoute à toutes celles-là, et qui a pleine autorité ; tant le peuple était attentif, pour lui-même et pour les dieux, à ce que les sacrifices accomplis au nom de la cité soient irréprochables : en effet, une loi interdit expressément qu'un citoyen nouvellement admis par le peuple devienne l'un des neuf archontes, ou participe à un sacerdoce quelconque. C'est seulement à ses descendants qu'elle accorde l'intégralité des droits ; encore ajoute-t-elle : « à la condition qu'ils soient issus d'une Athénienne donnée légalement en mariage ».

PSEUDO-DÉMOSTHÈNE, *Contre Nééra*, 88-92 (trad. L. Gernet), date : 343-339 av. J.-C.

SUJET 2 (dissertation)

La cité grecque et son territoire

10 Les adversaires de l'accusateur dans ce procès.

11 Pitholas avait été exilé de Phères (en Thessalie), en 352, et Apollonide avait été exilé d'Olynthe vers la même époque.

Responsable de l'épreuve :
Sabine Lefebvre

Sujet de dissertation

L'autonomie des cités de l'Occident romain de César à Dioclétien.

Commentaire de documents

1.

À C. Egnatius Cosminus Vinicianus, de la tribu *Horatia*, fils de C. Egnatius Cosminus, flamine perpétuel, doté du cheval public par l'empereur Hadrien en raison du mérite de son père qui, outre tout ce qu'il a légué par testament à la république, a également laissé à chacune des curies 75 deniers par an pour qu'elles fassent un banquet officiel à l'occasion de son anniversaire. Les curies réunies ont élevé cette statue à leurs frais. Oudhna (*Uthina*), H. Ben Hassen et L. Maurin, 1998, p. 64, n° 146 .

2.

À l'empereur Tibère César Auguste, fils du divin Auguste, Grand Pontife, dans sa 38^e puissance tribunicienne, consul pour la 5^e fois. Lucius Manilius Bucco, fils de Lucius, de la tribu *Arnensis*, duumvir, a dédié (ce monument) ; Lucius Postumius Chius, fils de Caius, de la tribu *Arnensis*, patron du *pagus*; a, en son nom et en celui de ses fils Firmus et Rufus, pavé le forum et la place devant le temple de César (= Tibère), (et) il s'est chargé de faire construire à ses frais l'autel d'Auguste, le temple de Saturne et un arc. *IL Afr.*, 558 = *Thugga - Dougga* p. 59-62, n° 23 Dougga .
linteau en remploi ; texte daté entre le 1^{er} juillet 36 et le 16 mars 37 - mort de Tibère)

3.

Consacré à Saturne Auguste. Pour le salut de l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, vainqueur suprême des Arméniens, des Mèdes et des Parthes, et de l'empereur César Auguste Lucius Aurelius Verus, vainqueur suprême des Arméniens, des Mèdes et des Parthes. Quintus Titinius Securus, fils de Quintus, de la tribu *Papiria*, pontife, [versa] 35 000 sesterces, que, d'après son testament, son père Quintus Titinius Sabinianus avait ordonné de donner, somme qu'il paya comptant à la cité ; lui-même, il ajouta 15 000 sesterces en l'honneur de son pontificat, somme qu'il paya comptant à la cité, de sorte que ce geste avait totalisé 50 000 sesterces. En ajoutant 13 000 sesterces, il orna la chapelle de lambris dorés - en tout 63 000 sesterces -, et, par un décret des décurions, il érigea et dédicâça une statue de Saturne. À l'occasion de cette dédicace, il donna un banquet aux curies et aux *augustales*, et produisit des représentations théâtrales. *AE* 1933, 233, Tebessa
en 164/165, complété après 166, par ajout de la mention "vainqueur des Mèdes" sur une plaque de marbre en remploi dans le pavement d'une maison.

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UE fondamentale Histoire moderne 1
Mardi 15 février 2022 - 8h - 12h

Responsables de l'épreuve :
Jérôme Loiseau

Sujet unique :

Les révoltes dans la France du XVII^e siècle

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UE fondamentale Histoire moderne 2
Mardi 15 février 2022 - 8h - 12h

Responsables de l'épreuve :
David El Kenz

Commentaire de document

Matthias Gerung, « Allégorie de l'Église romaine », 1546



Partiel L3 classique Histoire contemporaine

Sujets d'Odile Roynette

Vous traiterez **au choix** :

- **Dissertation : Être soldat en Europe (1850-1920)**

Ou

- **Commentaire de texte :**

« Le traité de Francfort, à n'en considérer que la lettre, ne présentait rien de contraire aux coutumes diplomatiques qui forment le droit public réel de l'Europe : les cessions de territoire sont restées jusqu'à ce jour une conséquence naturelle des guerres ; la conquête n'a jamais, en fait, disparu des mœurs des États. Les conquêtes de l'Allemagne ne semblaient point, par leur étendue matérielle, dépasser la grandeur des victoires qui les avaient rendues possibles ; la contribution de cinq milliards n'excédait pas les ressources financières de la France. Il n'y eut donc point de scandale dans les chancelleries ; les unes avaient profité de la guerre, elles enregistrèrent la paix sans répugnance ; les autres, qui n'avaient point su l'éviter, ne crurent point devoir se compromettre par d'inutiles protestations. Mais si l'histoire présente des traités plus humiliants pour le vaincu, elle en présente peu qui aient été aussi douloureux à subir. Le traité de Francfort séparait de la mère patrie des populations qui y étaient unies, les unes par les liens les plus intimes de la race, les autres par une longue communauté d'affections et d'intérêts ; la France avait mis autant d'acharnement à les défendre que l'Allemagne en avait mis à les conquérir. Partant de ce principe que les Français vaincus garderaient de leur défaite une invincible rancune, l'Allemagne leur a fait une guerre violente qui les a révoltés, et leur a imposé une paix rigoureuse pour étouffer cette révolte dans leurs âmes. La lutte, entreprise par la France avec une surexcitation malade, par l'Allemagne avec une énergie passionnée, s'est continuée de part et d'autre avec une fureur qui tenait du fanatisme.

C'est ici que se marque le trait le plus triste et le plus menaçant de cette histoire. Après les guerres de Crimée, d'Italie et de Bohême, les adversaires de la veille ont pu sinon se réconcilier très sincèrement, au moins suivre les mêmes routes et reprendre l'un à côté de l'autre les habitudes de la vie diplomatique. La Russie était en commerce amical avec la France dès 1857 : en 1869, l'Autriche s'alliait à l'Italie : en 1871, elle unissait sa politique à celle de la Prusse. C'est que, dans aucune de ces guerres, le corps du vaincu n'avait été entamé : la Russie n'avait fait qu'une perte d'influence, et l'influence se regagne ; l'Autriche n'avait cédé que des territoires étrangers et des populations qu'elle n'avait jamais pu s'attacher. Enfin, sous des nuances différentes, la Russie et l'Autriche étaient des monarchies qui n'avaient pas rompu avec leur passé, qui croyaient en leur propre avenir et qui, ne limitant point leur horizon à l'étendue d'une vie d'homme, se résignaient sans trop de peine à un effacement momentané ».

Albert Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, Paris, Plon, 1875, vol. 2. , p. 366-367.

— Sujet : Épigraphie grecque —

Vous répondrez aux questions suivantes :

1. Dans l'alphabet grec, trois majuscules ont la même forme que dans notre alphabet, mais ont des valeurs différentes.

Citez-en au moins deux en les transcrivant. [deux points]

2. Donnez le nom d'un épigraphiste français qui a renouvelé, au siècle dernier, l'étude des inscriptions grecques. [deux points]

3. Qu'est-ce que le *Bulletin épigraphique* ? [deux points]

4. Qu'appelle-t-on une inscription *stoichédon* ? [deux points]

5. Décrivez, présentez et commentez l'inscription que porte le *kouros* (statue monumentale) d'Ischès dans le sanctuaire d'Héra à Samos. [six points]

6. Qu'est-ce qu'un décret honorifique à Athènes ? Quelles sont les parties qui le composent ? Comment s'organise son intitulé ? [six points]

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
L3 S5 UE3 Paléographie moderne
14 février 2022, 14h - 16h

Responsable de l'épreuve : Philippe Salvadori

— Paléographie moderne —

men d'he
 unie
 A aind
 ejust
 elle femme
 sole
 w paye
 voluptue
 le au
 fene
 Bourée
 ptam
 ace dau
 t'athioy
 vil
 eultant
 rogeam
 vouuabon
 ? tam
 verage
 roge
 une
 had
 l'ir
 n
 ice
 , auey
 laet
 euey
 im
 cho's

De Dams'elles & leurs ena boue avec Dijon
 ou l'auve l'oume d'igniffica commande
 et avec acte de public qui y s'oum fait au sujet
 du p'esen combat vaudou comme fili
 auoim d'he fait al d'ou p'oume, ala
 l'entze obligem ad p'oume l'oume
 bidou p'esen l'oume quelongue fait
 l'ou belagean de l'oume de fait
 l'ou l'ou au logie du boue no. 10
 p'esen de l'oume de l'oume Camue
 chef avec Dijon, l'oume regne p'ou

Bource en
 Camue
 l'oume
 l'oume
 l'oume



Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UE3 S5 **Épistémologie**
14 février 2022, 14h - 16h

Responsables de l'épreuve :
David El Kenz
Hervé Mazurel

Dissertation

Les historiens face au cinéma

Université de Bourgogne
Département d'histoire
ÉPREUVES DE SUBSTITUTION (COVID) 1^{er} semestre 2021-2022
LICENCE D'HISTOIRE
UE3 S5 Croyance, culture, société
16 février 2022, 8h - 10h

Responsables de l'épreuve :
Bruno Lemesle
Hervé Duchêne

Histoire médiévale

Traitez, au choix, l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1 :

Causes criminelles, procès et enquêtes avant l'an mil dans l'Occident médiéval.

Sujet 2 :

À l'aide d'exemples précis montrez quelles sont les réponses des autorités judiciaires aux délits et aux crimes dans les villes à la fin du Moyen Âge.

2021-2022

Sujets L3 AMC – S5

Histoire contemporaine

Histoire de l'Europe

Stéphane GACON

Session de substitution février 2022

14 février 2022, 8h – 12h

4 heures / au choix

Sujet 1 : dissertation

Fascisme et post-fascisme

Sujet 2 : étude de texte

L'Europe est malade

L'Europe est atteinte d'un mal qu'elle soupçonne à peine ou plutôt qu'elle ne veut pas voir, de peur d'en être trop effrayée ; elle en souffre au point qu'il commence à arrêter sa marche ; mais, loin d'en rechercher la cause, elle n'en aperçoit que les symptômes qu'elle prend pour le mal lui-même, et dans son impatience d'un soulagement, elle s'imagine comme tous les malades qu'elle serait guérie si ces symptômes disparaissaient... Et naturellement le mal suit son cours à la faveur de cette ignorance ; il suit son cours en s'aggravant, avec quelle rapidité !

Quel est ce mal ? N'est-ce pas la vieillesse tout simplement ? Non, ce n'est pas la vieillesse seulement ; c'est la fatigue, le résultat du surmenage d'abord et de la concurrence ensuite. L'Europe a trop vécu depuis cinquante ans. Elle a développé sa production outre mesure, sacrifié son agriculture à son industrie, donné à son activité un tel essor qu'elle s'est mise sur le pied d'approvisionner de ses marchandises le monde entier. Elle a inventé la vapeur, supprimé les distances et s'est imaginée qu'elle serait seule à bénéficier de ces progrès qui l'ont grisée. Elle s'est entraînée, outillée en conséquence ; elle a monté ses ateliers, ses usines, ses administrations sur le pied que l'on sait ; elle a assumé des charges énormes, développé non seulement ses dépenses militaires, mais ses besoins de luxe, de jouissance ; elle a exalté, propagé le culte de la richesse ; elle s'est endettée.

Puis, cela fait, ces engagements une fois pris, ces habitudes et ces désirs une fois dans son sang, quand sa soif est devenue ardente, impérieuse, les sources qui devaient la désaltérer se tarissent ; elle s'aperçoit que les produits de ses machines n'ont pas été seuls à franchir les mers, que la machine elle-même a pris son vol et s'en est allée, infidèle, éveiller les peuples dont elle avait fait nos clients, les éveiller, les mettre en état d'abord de se suffire à eux-mêmes, au lieu de nous acheter nos produits, puis de fabriquer et de vendre à leur tour ces produits à la place des nôtres. Elle a transformé en un mot les consommateurs en vendeurs et nos clients en concurrents. Les États-Unis tout d'abord ont donné le premier signal de cette émancipation ; mais leur exemple n'a pas tardé à être suivi à leur détriment comme au nôtre, et c'est dans tous les mondes,

dans l'Amérique centrale et méridionale, en Australie, aux Indes, au Japon, que les rivaux surgissent et que nos débouchés se ferment ; dans tous les mondes, à l'exception de l'Afrique, la nouvelle cliente de l'Europe, suprême ressource qui fut négligée si longtemps, non sans motifs, et jusqu'à la dernière extrémité.

Le mal se trahit cependant par des signes nombreux, simultanés, apparents, indiscutables comme l'affaiblissement, la maigreur, la fièvre, et dont l'énumération raisonnée tiendrait ici trop de place : dépopulation, émigration, — double émigration, celle des travailleurs d'abord, celle des capitaux ensuite, et cette dernière émigration qui commence à se dessiner nous atteint deux fois, elle nous affaiblit et elle fortifie nos rivaux [...] — abandon des campagnes ; encombrement, mécontentement, licence des villes ; augmentation des charges et diminution des ressources publiques ; avilissement du prix de nos produits agricoles et industriels ; pléthore de fonctionnaires ; chômage, grèves, vagabondage ; agitation socialiste, etc., et ces signes se manifestent dans toute l'Europe occidentale et non pas en France seulement. Certains d'entre eux sont plus inquiétants même, beaucoup plus inquiétants, à mon sens, ailleurs que chez nous ; ailleurs, dans des pays conservateurs, aristocratiques et monarchiques, ce qui ne peut nous consoler, mais ce qui doit nous faire réfléchir, nous rendre plus justes et plus sages. Combien d'entre nous en effet se laissent envahir, accabler par le découragement ! Combien encore vont jusqu'à se bercer imprudemment de l'espoir absurde et malsain d'une révolution qui nous guérisse ou d'une dictature qui rétablisse chez nous une santé parfaite..., la santé qui n'existe plus non seulement dans la vieille Europe, mais même aux États-Unis, pays jeune pourtant, mais atteint déjà comme nous, plus que nous, car là, la crise qui nous menace se compliquera d'une rivalité de deux races, les blancs et les noirs, les noirs chaque jour plus nombreux.

Les causes du mal sont au-dessus de nos préoccupations habituelles et c'est pourquoi elles nous échappent : nous nous querellons sous les nuages qui s'amoncellent et nos propres clameurs nous empêchent d'entendre les grondements d'orages qui se succèdent et se rapprochent. Faudra-t-il que la foudre éclate pour nous faire lever la tête ? Ou bien, notre vieux monde a-t-il achevé sa carrière, joué son rôle ? Est-ce la civilisation qui nous quitte et commence une émigration nouvelle ? Se prépare-t-elle à abandonner l'Europe pour aller régner sur d'autres continents ? Pourquoi resterait-elle attachée à l'Europe où elle n'est vraisemblablement pas née ?

Paul d'Estournelles de Constant, « Le péril prochain ; l'Europe et ses rivaux »,
Revue des deux mondes, tome 134, avril 1896, p. 651-653.

LICENCE 3^{ème} année – parcours AMC

SESSION de substitution – février 2022

Intitulé de l'épreuve écrite :

**UE1 – Fondamentale 1
Temps présent, la France en Europe : l'Europe – dynamismes, constructions, institutions–**

Date et horaire de l'épreuve :

**15 Février 2022
8h à 12h**

Responsable du sujet :

Philippe POIRRIER

Durée de l'épreuve :

4 heures

Indications :

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera le sujet suivant sur la copie d'examen.

RAPPEL : L'usage de tout document et tout matériel électronique est strictement interdit.

SUJET

" Formes et mutations de l'engagement des intellectuels en France, 1945-1991 "

LICENCE 3^{ème} année – parcours AMC

Epreuve de substitution - Février 2022

Intitulé de l'épreuve écrite :

**UE3 – Fondamentale 3
Philosophie politique**

Date et horaire de l'épreuve :

**Lundi 14 février 2022
8h à 12h**

Responsable du sujet :

Nicolas LION

Durée de l'épreuve :

4 heures

Indications :

Le sujet comporte 2 pages recto verso, agrafées et numérotées de 1/2 à 2/2.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera au choix l'un des deux sujets suivants sur la copie d'examen.

RAPPEL : L'usage de tout document et tout matériel électronique est strictement interdit.

SUJET N° 1

– Dissertation

La liberté politique peut-elle se réduire à la liberté de l'individu ?

OU

SUJET N° 2

– Explication de texte

124. C'est pourquoi, la plus grande et la principale fin que se proposent les hommes, lorsqu'ils s'unissent en communauté et se soumettent à un gouvernement, c'est de *conserver leurs propriétés*, pour la conservation desquelles bien des choses manquent dans *l'état de nature*.

Premièrement, il y manque des lois établies, connues, reçues et approuvées d'un commun consentement, qui soient comme l'étendard du droit et du tort, de la justice et de l'injustice, et comme une commune mesure capable de terminer les différends qui s'élèveraient. Car bien que les lois de la *nature* soient claires et intelligibles à toutes les créatures raisonnables ; cependant, les hommes étant poussés par l'intérêt aussi bien qu'ignorants à l'égard de ces lois, faute de les étudier, ils ne sont guère disposés, lorsqu'il s'agit de quelque cas particulier qui les concerne, à considérer les lois de la *nature*, comme des choses qu'ils sont très étroitement obligés d'observer.

125. *En second lieu*, dans *l'état de nature*, il manque un juge reconnu, qui ne soit pas partial, et qui ait l'autorité de terminer tous les différends, conformément aux lois établies. Car, dans cet état-là, chacun étant juge et revêtu du pouvoir de faire exécuter les lois de la *nature*, et d'en punir les infracteurs, et les hommes étant partiaux, principalement lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes et de leurs intérêts, la passion et la vengeance sont fort propres à les porter bien loin, à les jeter dans de funestes extrémités et à leur faire commettre bien des injustices ; ils sont fort ardents lorsqu'il s'agit de ce qui les regarde, mais forts négligents et fort froids, lorsqu'il s'agit de ce qui concerne les autres : ce qui est la source d'une infinité d'injustices et de désordres.

126. *En troisième lieu*, dans *l'état de nature*, il manque ordinairement un pouvoir qui soit capable d'appuyer et de soutenir une sentence donnée, et de l'exécuter. Ceux qui ont commis quelque crime, emploient d'abord, lorsqu'ils le peuvent, la force pour soutenir leur injustice ; et la résistance qu'ils font rend quelquefois la punition dangereuse, et mortelle même à ceux qui entreprennent de la faire.

John Locke, *Traité du gouvernement civil*
(1690).